MAY CONSTRUCTION
SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 66 Avenue du Chemin de la Vie,
33440 Ambarès-et-Lagrave
RCS BORDEAUX 877 605 642

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

A compter du jeudi 05 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq février, à Ambarès-et-Lagrave,

Moi, Monsieur Yusuf AKTAS, né le 17 octobre 1989 à Varto (Turquie), de nationalité turque, demeurant 4 rue des Places, Résidence Fontainebleau – Appt. 132, 33310 Lormont, associé unique de la société MAY CONSTRUCTION,

Décide ce qui suit :

1. Révocation du gérant

Monsieur Yusuf AKTAS est révoqué de ses fonctions de gérant à compter de ce jour.

2. Nomination d'un nouveau gérant

Est nommé gérant, pour une durée indéterminée, à compter du jeudi 95 février 2026.

Il remplace Monsieur Yusuf AKTAS, gérant sortant :

Monsieur Baran AKTAS,
né le 24 juin 1996 à Varto (Turquie),
de nationalité turque,
titulaire du titre de séjour n° 1308017672,
demeurant au 3 Lieu-dit Serpe, 33230 Saint-Christophe-de-Double.

Le nouveau gérant, Monsieur Baran AKTAS accepte ses fonctions et atteste n'avoir fait l'objet d'aucune interdiction de gérer.

3. Transfert du siège social

Le siège social est transféré du :

66 Avenue du Chemin de la Vie, 33440 Ambarès-et-Lagrave

au :

3 Lieu-dit Serpe, 33230 Saint-Christophe-de-Double

à compter de ce jour.

4. Changement de dénomination sociale

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société.

Ancienne dénomination : MAY CONSTRUCTION

Nouvelle dénomination : ABMAN & CO

5. Adoption d’un sigle

La société adopte le sigle suivant :

ABCO

6. Modification corrélative des statuts

Les articles 3, 5 et 12 des statuts sont modifiés en conséquence.

7. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d’un original, d’une copie ou d’un extrait des présentes pour effectuer les formalités légales.

Fait à Ambarès-et-Lagrave, le jeudi 05 février 2026

L’Associé Unique

Monsieur Yusuf AKTAS

